

CHARTRE RELATIVE A LA PRISE EN CHARGE LITS IDENTIFIES EN SOINS PALLIATIFS (LISP)

Les Lits Identifiés de Soins Palliatifs (LISP) se situent au sein du service de médecine polyvalente (3 LISP). L'individualisation des LISP permet d'optimiser l'accueil de patients adultes atteints d'une maladie grave évolutive, mettant en jeu le pronostic vital, en phase avancée ou terminale, dans le respect de la démarche palliative.

La démarche des soins palliatifs vise à préserver la dignité de la personne et à éviter les traitements et examens médicaux déraisonnables.

Missions

- Assurer une prise en charge de proximité, pour des patients adultes.
- Apporter des soins curatifs et / ou de confort dans une démarche de soins personnalisés.
- Encourager le patient à désigner une personne de confiance et à rédiger ses directives anticipées.
- Se soucier de la qualité de vie.
- Soulager la douleur et les symptômes gênants.
- Apaiser la souffrance physique et / ou morale.
- Favoriser la présence des proches jour et nuit.
- Promouvoir l'action des bénévoles d'accompagnement.
- Ecouter et accompagner les proches, les soutenir avant, pendant et après le décès (respect des rites mortuaires, aide aux démarches administratives, accompagnement des personnes endeuillées si elles le souhaitent...).
- Maintenir le lien avec l'ensemble des partenaires impliqués dans la prise en charge.

Réunion de service

- Réunion de synthèse pluridisciplinaire une fois par semaine.

VISITES

- Heures de visites libres.
- Possibilité de rester la nuit (lit mis à disposition).

CONTACTS

- Possibilité de prendre rendez-vous avec le médecin
- L'infirmière est joignable 24h / 24

L'équipe pluridisciplinaire

L'ensemble de l'équipe est sensibilisée à la démarche palliative, plusieurs membres ont bénéficié d'une formation diplômante

- Médecin référent : DU Soins Palliatifs
- Médecins gériatres
- Aides-soignantes
- Assistance sociale
- Cadre de Santé
- Diététicienne
- Ergothérapeute
- Infirmières
- Kinésithérapeute
- Psychologue
- Psychomotricienne
- Secrétaire médicale

Mutualisation des compétences intra-hospitalière

pour répondre à des besoins spécifiques. Des référents formés peuvent intervenir sur demande.

- DU Cardio gériatrie
- DU Douleur
- DU de l'Ethique
- DU Hygiène
- DU Infectiologie
- DU Plaies et cicatrisation
- DU Psychiatrie du sujet âgé
- DU Psychogériatrie
- DU Soins Palliatifs
- Diplôme Thérapeute familial

Critères d'admission

La décision d'accueillir un patient dans un LISP s'effectue avec l'avis conjoint de la personne malade ou de ses proches, du médecin prenant en charge habituellement le patient, du médecin « référent » du service.

L'admission doit s'appuyer sur une évaluation globale médico-psycho-sociale du patient.

Aide à la décision par une grille de pertinence des séjours dans les LISP

Provenance des patients

→ Directement du domicile à la demande du médecin traitant.

→ Dossier Via Trajectoire (Lits Identifiés en Soins Palliatifs).

→ Secteurs géographiques, Sud et Est du département.

→ Transferts en interne

Spécificités

- Les LISP font appel à des équipes médicales et paramédicales formées aux techniques des prises en charge palliatives et mettent en œuvre, dans un cadre adapté, les recommandations de bonnes pratiques en matière de soins palliatifs.

- Recours à des compétences d'appoint (équipe mobile de soins palliatifs).

- Intervention d'une association de bénévoles en soins palliatifs à la demande (association Alliance).

- Réunion de régulation pour l'équipe une fois par mois par un psychologue clinicien extérieur à l'établissement.

- Salle à la disposition des familles.

- Respect d'un délai de décence après le décès d'un patient avant une nouvelle admission

Permissions en cours de séjour

- Les patients peuvent bénéficier à titre exceptionnel après accord du médecin de permissions de sortie qui ne peuvent pas excéder 48 h.

- Lors d'une permission de sortie, le patient n'est plus sous la responsabilité de l'établissement.

Sortie des patients

- La décision de sortie du patient se fait sur la réévaluation pluridisciplinaire du projet de soin individualisé.

- Une attention particulière est portée à la préparation des sorties.

- Anticipation et préparation des sorties par l'assistante sociale avec mise en place des aides (SSIAD, IDE libérales, HAD, portage de repas, aide ménagère, auxiliaire de vie, ...).

Réponse à l'urgence

→ Un médecin gériatre est présent en continu du lundi au samedi matin.

→ Un médecin est d'astreinte les nuits et les week-ends, 7 jours/7 pour l'établissement.